



DIRECTIVE RELATIVE AU SUBVENTIONNEMENT DE DEUX-ROUES À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



DIRECTIVE RELATIVE AU SUBVENTIONNEMENT DE DEUX-ROUES À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Le Conseil municipal de Savièse

adopte la directive suivante :

Art. 1 But

La présente directive régit les modalités de mise en œuvre du subventionnement de deux-roues à assistance électrique décidé par le Conseil municipal de Savièse.

Art. 2 Entrée en vigueur

Dès le 1^{er} janvier 2019.

Art. 3 Prestations offertes

- a. la Commune de Savièse prend en charge au maximum 50% du coût d'acquisition d'un deux-roues à assistance électrique, mais au maximum 400.--,
- b. le nombre de subventions est limité au budget annuel imparti par la Municipalité à cet effet. Les demandes seront traitées par ordre de réception et dans les limites budgétaires.

Art. 4 Conditions d'attribution

- a. réservée aux personnes majeures domiciliées sur le territoire de la commune,
- b. subvention uniquement à l'attention des privés,
- c. une seule subvention par ménage est attribuée,
- d. le bénéficiaire s'engage à acquérir le vélo pour une utilisation personnelle,
- e. la subvention est valable uniquement pour les achats effectués auprès des commerces du district de Sion,
- f. le délai d'attente entre deux demandes est de 5 ans.

Art. 5 Démarche

Vous pouvez vous renseigner auprès de l'administration si la subvention est toujours disponible selon la limite du budget annuel imparti par la Municipalité. Déposez dans un intervalle d'un mois après l'achat, le formulaire de demande de subvention et les documents y relatifs au guichet durant les horaires d'ouverture.

Art. 6 Concessionnaire

La Commune de Savièse remercie chaque concessionnaire saviésan de bien vouloir participer à cette démarche en offrant à tout acheteur, un rabais sur le prix de vente représentant au minimum CHF 100.—sur la valeur à neuf du véhicule.

Art. 7 Entrée en vigueur

La présente directive, adoptée par le Conseil municipal en séance du 12 septembre 2018, entre en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

MUNICIPALITÉ DE SAVIÈSE

Le Président
S. Dumoulin

La Secrétaire
M.-N. Reynard